



Communiqué - Paris, le 8 décembre 2025

Relèvement des seuils d'exposition aux ondes : les associations exigent un sursaut politique

Des associations environnementalistes, familiales et de défense des consommateurs contestent la perspective évoquée par l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) de **relever à 9 V/m le seuil des « points atypiques »**. Il s'agit d'antennes relais dont l'émission est plus importante que la moyenne nationale et qui suggèrent de ce fait une attention particulière en termes d'exposition aux radiofréquences. Dans une lettre ouverte adressée à la ministre chargée du Numérique, **elles appellent au strict respect de la loi du 9 février 2015 qui consacre un principe de sobriété** et pose un objectif de minimisation de l'exposition aux ondes.

Cet été, l'ANFR a lancé une consultation publique visant à évaluer l'hypothèse d'un passage du seuil de 6V/m à 9V/m. La majorité des contributions, issues notamment de **la société civile et de l'Association des Maires de France (AMF) s'est opposée fermement à ce relèvement**.

L'ANFR justifie quant à elle cette évolution par la crainte de voir le nombre de points atypiques exploser, notamment avec le déploiement de la 5G et à la carence des opérateurs quant à leur résorption.

Pour les associations signataires, cette évolution s'inscrirait à contre-sens de l'esprit de la loi dite Abeille qui vise précisément à exposer les populations le moins possible et à renforcer l'information du public.

Le Gouvernement doit trancher en faveur de l'intérêt général en garantissant que la régulation des radiofréquences reste fondée sur l'esprit la loi et non sur des considérations économiques.